



harcelement rupture de contrat et chantage

Par **sosboulot**, le **21/04/2013** à **14:43**

Bonjour,

je vus explique mon ca exatement , : je sui un alarié en DI depuis des anees dans le domaine privé, recament je recu une mutation surpris , le jour le demain, a 200km de mon domicie, aucune explcation.

je conactez mon employeur: l réponse , c comme ça ou démissionner .

et pas de papier assedic en tous cas.

Merci de votre avis

Par **P.M.**, le **21/04/2013** à **17:05**

Bonjour,

Si vous n'aviez pas de clause de mobilité licite, vous pouviez refuser la mutation et l'employeur était obligé de procéder au licenciement économique s'il était justifié ou dans le cas contraire vous pouviez prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur, en tout cas ne surtout pas démissionner ou abandonner votre poste sans réagir...